



## POUR DES AESH DANS NOS CLASSES, TOUT DE SUITE ! POUR LE RESPECT DES NOTIFICATIONS MDPH !

### Assemblée départementale intersyndicale le jeudi 12 février de 9h à 12h en visio

Depuis la rentrée scolaire, une mobilisation se construit dans le Val-de-Marne pour dénoncer le manque de moyens AESH. Dans notre département, plus de 30% des élèves notifié-es par la MDPH ne sont pas du tout accompagné-es (15% en Seine et Marne et 17% en Seine Saint Denis). Cette situation engendre une réelle maltraitance institutionnelle pour les personnels, les élèves ainsi que leurs familles.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les syndicats SNUDI-FO 94, FSU-SNUipp 94, CGT Educ'action 94 et SUD éducation 94 ont recensé ensemble les besoins sur un tiers des écoles du département et les résultats sont alarmants : il manque plus de 3000 AESH pour couvrir les besoins des écoles.

Or, concernant les AESH, la dotation nationale prévue par le Ministère (1700 AESH) ne permet même pas de répondre à la revendication de 3000 postes pour le seul Val-de-Marne.

Le 15 décembre, les syndicats du 2<sup>nd</sup> degré, le SNES FUS 94, la CGT Educ'action 94, le SNFOLC 94 et Sud Education 94 ont rejoint l'appel à la grève pour exiger le recrutement immédiat des AESH nécessaires et le respect de toutes les notifications MDPH.

Écoles, collèges, lycées, nous étions des milliers en grève et des centaines en rassemblement devant le ministère pour porter cette exigence de 3000 AESH pour le Val-de-Marne.

Cette année, pour la première fois, le nombre de notifications MDPH a été majoritairement attribué à des élèves du second degré. Trop d'élèves accompagné-es à l'école voient ce droit, qui leur est pourtant notifié, disparaître à leur arrivée au collège. En lycée, le nombre d'AESH est indigent voire quasiment inexistant. La situation est encore plus visible dans la voie professionnelle où les élèves en situation de handicap sont 5 fois plus nombreux qu'en LGT.

Cette situation est encore plus inquiétante suite à l'annonce ministérielle de 3256 suppressions de postes dans l'Education Nationale pour la rentrée prochaine, dans une lettre commune adressée au Recteur, les syndicats FSU, CGT, FO et SUD éducation de l'académie de Créteil dénoncent « *une attaque sans précédent contre l'école publique* ».

**Afin de recenser les besoins sur chaque établissement et d'organiser la mobilisation pour gagner sur les revendications, le SNES FSU 94, la CGT Educ'action 94, le SNFOLC 94 et Sud Education 94 organisent une assemblée départementale intersyndicale le jeudi 12 février de 9h à 12h en visio à laquelle les enseignants et les AESH du 2<sup>nd</sup> degré peuvent assister.**

Pour participer, envoyez un mail à votre organisation syndicale !

**Nos organisations syndicales invitent les collègues à tenir des HIS communes dans les établissements afin d'établir les besoins et de mandater sur cette base des représentants pour l'assemblée départementale du 12 février.**

**Cette AG a pour but de préparer l'AG qui réunira les personnels du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés le mercredi 18 février à 14H et nous permettra de décider des suites de la mobilisation.**

**Continuons à construire une grève pour gagner sur les revendications :**

- L'annulation des suppressions de postes et l'octroi d'une dotation dans le 1er comme dans le second degré permettant de répondre aux revendications des écoles et établissements qui manquent de tout.
- Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient respectées
- La création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B pour ces personnels, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap
- La création massive de postes d'enseignant·e·s spécialisé·e·s à hauteur des besoins de psychologues scolaires, d'infirmier·e·s, de médecins, d'assistantes sociales
- Le respect des orientations dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH
- L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation ; l'abandon des PAS